

Séance du Conseil du 15 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°222/2022

Conseil de Développement de la CARF

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le neuf décembre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 8 avenue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Étaient présents, pour les différentes communes :

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE excusée donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Alain DUCRUET, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à M. Edouard-Jean CURTET, M. Nicolas SPINELLI, excusé, Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à Mme Brigitte BRESK
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU, excusé donne pouvoir à M. Daniel ALBERTI
- FONTAN :** M. Philippe OUDOT
- GORBIO :** M. Paul COUFFET, excusé donne pouvoir à M. Patrick CESARI
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT excusée donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Mathieu MESSINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Yves JUHEL, Mme Joanna GENOVESE (arrive à 17h16, avant le vote de l'affaire n°2), M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, excusé donne pouvoir à M. Stéphane MANFREDI, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO excusée donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Daniel ALLAVENA, excusé
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD (arrive à 17h42 avant le vote de l'affaire n°30), M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE (arrive à 17h28 avant le vote de l'affaire n°13)
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI excusé
- SAORGE :** Mme Brigitte BRESK
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO, excusée donne pouvoir à M. Jean-Mario LORENZI
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO
- LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, excusé donne pouvoir à Mme Brigitte ALBERTINI, Mme Brigitte ALBERTINI

Date d'affichage : **21 DEC. 2022**

Séance du 15 décembre 2022

Délibération n°222/2022

OBJET : Conseil de Développement de la CARF

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Le Conseil de Développement est un organe consultatif placé aux côtés du Conseil Communautaire. Il apporte aux élus investis du pouvoir décision des avis et des propositions sur les questions relatives à la vie et au développement ainsi qu'à l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire.

Cette instance, créée par la loi d'orientation et de développement durable du territoire, dite loi Voynet, du 25 juin 1999 a connu d'importantes évolutions introduites par la loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Le Conseil de Développement assure donc plusieurs missions comme notamment :

- Donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative au périmètre de l'EPCI
- Il a compétence pour traiter toute question relative au développement de l'agglomération
- Il intervient sur saisine du Bureau et / ou du Conseil Communautaire. Il peut également se saisir d'un projet.
- Il est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospectives et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'EPCI
- Le conseil de développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale

Par délibération du 16 décembre 2002, le Conseil Communautaire de la Riviera Française a créé son Conseil de Développement puis, par délibération du 26 juin 2017 un nouveau Conseil de Développement a été mis en place.

Considérant qu'un nombre important des membres nommés en son sein ne sont plus en activité dans les instances pour lesquelles ils ont été choisis pour siéger,

Considérant les renouvellements successifs de mandat en 2020 et 2021,

Il convient de procéder à la mise en place d'un nouveau Conseil de Développement au sein de la Communauté de la Riviera Française.

A cet effet, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à la nomination des membres du Conseil de Développement de la Riviera Française, tels que présentés dans la liste figurant en annexe de la délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi NOTRe,

Vu l'avis du Bureau Communautaire dans sa séance du 2 décembre 2022,

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221215-222-2022-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Annexe 1

Liste des membres du Conseil de Développement de la CARE

Présidente : Madame Evelyne CERVINI

| Collège 1 : Environnement, agriculture, cadre de vie | Collège 2 : Economie, innovation | Collège 3 : Santé, éducation, social |
|---|--|---|
| Association pour la promotion du citron de Menton (APCM) : Mme Emilie BASIN | Initiative Menton Riviera : Mme Evelyne CERVINI | Secours Catholique : Mme Karine DZIWULNSKY Suppléante : Mme Cristina RIGOLLI |
| Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) de Breil sur Roya : M. Joseph REY | Jeune chambre économique de Menton et Roquebrune-Cap-Martin : Mme Gwenaëlle LEBRETON | ESAT Saint Dalmas : M. Olivier BAILLOT |
| Les sanctuaires du Mirazur : M. Mauro COLAGRECO | Menton Sourire : Mme Laure IPPOLITO | Hôpital La Palmosa : Mme Mylène EZAVIN |
| Association pour la sauvegarde des jardins d'exception : M. Gilles DEPARIS | Association Remontons la Roya : M. Charles CLAUDO | Maison de la Santé de la Roya et Dispositif d'Aide à la Coordination Est Azur : Mme Christelle GREGORIO |
| Association pour la sauvegarde de la nature et des sites de Roquebrune Cap Martin, Menton et environs (ASPONA) : Mme Frédérique LORENZI | Syndicat de l'hôtellerie et de la gastronomie : M. Thomas LAURENTI | Science Po Menton : Mme Yasmina TOUAIBIA |
| | | Mission locale est : M. Zied ESSID |
| | | Lycée professionnel Paul Valéry de Menton : M. Jean-Marc MEGHOUFEL |

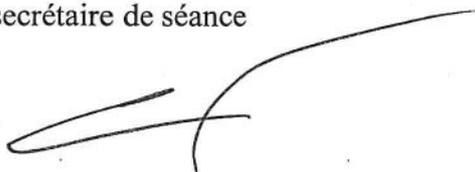
Je vous demande de bien vouloir

NOMMER les membres du Conseil de Développement tels que présentés dans la liste figurant en annexe à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

Le secrétaire de séance



Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,
Le Président,



Yves JUHEL

